



République Française
Département de la Charente

**Extrait du registre des délibérations de
la Commune de Bassac**

Séance du 18 Décembre 2017

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- En exercice : 11

Date de la convocation : 13/12/2017

Date d'affichage : 13/12/2017

L' an **2017** et le **18 Décembre à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **ROY Nicole, Maire**.

Etaient présents : Mme ROY Nicole, Maire, Mmes : HALOCHE Sylvie, MALZAT Martine, MM : DUMAS Hervé, FICOT Richard, GIRAUD Jacky, LAVAUD Jean-Paul, LAVENAT Dominique, RAYNAUD Denis, ROBIN Sébastien, TOLLIS Eddy.

Etaient absents: MM Michel BOINEAU, Pascal POTVINEAU et Michel SABATER.

Secrétaire de séance: M. Eddy TOLLIS.

SOMMAIRE

- Budget: décision modificative n°7 de virement de crédits.
- Vente du presbytère.

Budget: décision modificative n°7 de virement de crédits.

réf : 2017_39

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de rajouter 370.00 € sur l'opération 280 concernant les prises de guirlandes.

Elle propose donc la décision modificative ci-dessous:

Section Investissement - Dépenses:

Diminution de crédits:

020 Dépenses imprévues: - 370.00 €

Augmentation de crédits:

2041582 - opération 280: + 370.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents accepte la décision modificative ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 02/02/2018

Le Maire

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vente du presbytère.

réf : 2017_40

Madame le Maire informe que les locataires du presbytère sont partis et que la Société Immobilière de l'Abbaye de Bassac (SIAB) serait intéressée pour acquérir ce bâtiment.

Le presbytère dont l'adresse est au 2 place du parvis de l'église 16120 BASSAC est sur la parcelle cadastrée E n° 231 qui fait 444 m².

La surface habitable est d'environ 190 m². Quelques travaux sont à prévoir (isolation et huisseries).

Considérant que les dépenses pour mettre cet immeuble en bon état seraient élevées et que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions, il y a lieu de procéder à son aliénation.

Vu l'estimation du service des Domaines et de plusieurs agences immobilières.

Un débat a lieu pour savoir quel juste prix fixer, le prix de 120 000 euros est proposé par le conseil municipal.

Monsieur Dominique LAVENAT ne prend pas part au vote et s'abstient.

Le conseil municipal, à la majorité des présents,

- accepte la cession du presbytère
- fixe le prix de vente à 120 000 euros.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération dont l'acte de vente.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 02/02/2018

Le Maire

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1)

Questions diverses :

- Désignation d'un élu à la santé/sécurité au travail: Madame Nicole ROY est désignée.

- Désignation de délégués pour participer aux cinq groupes de travail PLUI:

- Habitat, équipements et services: M. Dominique LAVENAT (titulaire) M. Sébastien ROBIN (suppléant).
- Transports et mobilités: Mme Nicole ROY (titulaire) Mme Martine MALZAT (suppléante).
- Economie: Mme Nicole ROY (titulaire) Mme Sylvie HALOCHE (suppléante).
- Agriculture: M. Jean-Paul LAVAUD (titulaire) M. Denis RAYNAUD (suppléant).
- Environnement et cadre de vie: Jacky GIRAUD (titulaire), Eddy TOLLIS (suppléant).

- Remplacement du photocopieur: plusieurs devis ont été demandés, l'offre de la société Charente Bureautique Service est retenue, les élus choisissent de louer le photocopieur pendant 5 ans.

- Fête du cochon à Rimling: elle est prévue le 3ème week-end de septembre, c'est-à-dire le samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018. Si cela ne convient pas, il faut proposer une autre date, le week-end avant le 1er mai est proposé, ce sera sur 4 jours.

- Galette: la date du dimanche 21 janvier 2018 est retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Affiché le **13 FEV. 2018**

Le Maire, Nicole ROY

N. Roy